

### PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

## Arrêté préfectoral

RELATIF AU DROIT A L'INFORMATION DES CITOYENS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DANS LA COMMUNE DE CHOUZY-SUR-CISSE

Le préfet de Loir-et-Cher,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-39-52 du 8 février 2006 relatif à l'élaboration de l'état des risques ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

#### ARRETE

#### Article 1:

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Chouzy-sur-Cisse sont mis à jour pour répondre à l'obligation de prendre en compte le règlement des plans de prévention des risques (PPR) naturels et technologiques comme document de référence pour l'établissement de l'état des risques.

Le document annexé au présent arrêté (la fiche d'information communale sur les risques majeurs) comprend la liste des risques et les documents de référence, mis à jour, à prendre en compte pour établir l'état des risques.

Ces éléments, à intégrer au dossier communal d'information annexé à l'arrêté préfectoral n°2006-39-52 du 8 février 2006, sont librement consultables en préfecture et en mairie concernée. Le dossier d'informations est accessible sur le site internet des services de l'Etat en Loir-et-Cher, à l'adresse suivante: <a href="http://www.loir-et-cher.gouv.fr/">http://www.loir-et-cher.gouv.fr/</a>

Les informations figurant dans le dossier sont mises à jour par arrêté préfectoral au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un nouvel état des risques naturels et technologiques en application du code de l'environnement.

#### Article 2:

Une copie du présent arrêté et des éléments mettant à jour le dossier communal d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Il est accessible sur le site des services de l'Etat en Loir-et-Cher, à l'adresse suivante : <a href="http://www.loir-et-cher.gouv.fr/">http://www.loir-et-cher.gouv.fr/</a>

#### Article 3:

le présent arrêté peut faire l'objet, sous envoi recommandé avec accusé de réception, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de Loir-et-Cher, place de la République 41018 Blois cedex,
- soit d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - MEDDE - 92055 La Défense Cedex.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex, à l'issue d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les 2 mois :

- à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration,
- au terme d'un silence gardé par l'administration pendant 2 mois à compter de la réception de la demande.

### Article 4:

Le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet, le sous-préfet de l'arrondissement concerné, les chefs de services déconcentrés régionaux et départementaux de l'État et le maire de la commune concernée sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Blois,

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation, La Secrétaire Générale,

Maryse MORACCHIN



## Préfecture de Loir-et-cher

# Commune de CHOUZY-SUR-CISSE

Informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

. Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2006-39-52	<sub>du</sub> 8 février 2	2006	mis à	riour le	2 9 AOUT 2013		
. Situation de la commune au re	gard d'un ou plusie	eurs plans d		*	2010		
[PPRn]							
La commune est située dans le	e périmètre d'un P	PR n			oui X	non	
Loire Aval-Approuvé	date 01/10/2001	1		aléa Inc	ondation		
	date						
	date						
Les documents de référence s Le dossier du plan de prévention des		a Loire Aval			Consultable su	ur Internet <sup>2</sup> X	
					Consultable s	1	
					. Consultable s		
. Situation de la commune au re	aard d'un plan de	nrévention	de risaues ta	achnologic	TUGS [PPR+1		
			de lisques li	ecimologic	Anes [IIIKI]		
La commune est située dans le périmètre d'un PPR t					oui	non X	
	date						
	date			effet			
	date			effet			
Les documents de référence s	ont:						
<u> </u>				)* sa	Consultable s		
					Consultable sur Internet		
2000 C 100 E 10	No. of the second				Consultable s		
Situation de la commune au re- en application des articles R 563-4 et R							
La commune est située dans une	zone de sismicité	Forte	Moyenne zone <b>4</b>	Modérée zone <b>3</b>	Faible zone <b>2</b>	Très faible	
Ed Commone est shade dans one	zone de sismiche	zone 3	2011E <b>4</b>	zone 3	ZOFIE Z	Zone 1 X	
	pi	ièces jointe	S				
<ul> <li>Cartographie extraits de documents ou de dossiers p</li> </ul>	permettant la localisati	on dos immou	blos au rogard	dos risques e	DCOLIFIE		
-Copie du zonage réglementa	ire au PPRI en date	e au 01/10/2	2001 - 3 plar	icnes A3 e	i planche A	14	
Arrêtés portant ou ayant porté i	econnaissance de	e l'état de c	atastrophe i	naturelle o	u technologia	que	
La liste actualisée des arrêtés est cons			•		•		
				2			
ate d'élaboration: 13/06/13				10	Le préfet de our le Préfet et	***************************************	
				, <b>F</b>	La Secrétair		
						F 1	

Maryse MORACCHINI

<sup>1-</sup> la commune n'a pas de plan de prévention des risques miniers.

<sup>2-</sup> sont consultables sur Internet à l'adresse <a href="http://www.loir-et-cher.gouv.fr">http://www.loir-et-cher.gouv.fr</a> : le règlement, la note de présentation et la cartographie du plan de zonage réglementaire.

